

LA MUTUALISATION

DE LA CONCEPTION DES SUJETS

et de l'organisation des concours et examens professionnels entre centres de gestion

Les concours et examens professionnels sont organisés par les centres de gestion

qui se regroupent, pour certaines opérations en inter-régions

(exemple : l'inter région Ile de France – Centre).

Pour une inter-région, les concours et examens peuvent être organisés alternativement par l'un ou l'autre des centres de gestion (exemple, le concours d'attaché territorial organisé par le Centre de gestion de la Petite couronne en 2012 et 2014 et par le Centre de Gestion de la Grande couronne en 2016 et 2018).

D'autres opérations sont organisées au niveau régional ou local.

Les concours ou examens professionnels donnent lieu à l'élaboration de sujets dont la préparation commence environ 8 mois avant la date des épreuves

Pour les concours et examens de catégorie A ou B, les sujets sont pour la plupart élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale placée auprès de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjointes des Centres de Gestion

(ANDCDG). Les dates d'épreuves sont alors les mêmes sur le territoire national et les sujets identiques pour favoriser l'égalité de traitement entre les candidats. Des centres de gestion dits « pilotes » conçoivent pour chaque épreuve des cadrages nationaux ainsi que des propositions de sujets qui sont examinées lors de plusieurs réunions techniques, avec des experts.

La Conférence des présidents de jurys choisit, parmi les propositions, les sujets principaux et les sujets de secours.

Pour les concours et examens de catégorie C, des sujets « mutualisés » peuvent être élaborés par les centres de gestion d'une même région. Exemple : pour les concours d'agent de maîtrise, d'ATSEM, d'adjoint technique principal de 2^e classe, les centres de gestion de la Seine et Marne, de la Grande et de la Petite couronne conçoivent ensemble les sujets des écrits.

Un calendrier national et un calendrier interrégional des concours et examens est établi pour une période de 3 ans.

**Expertise et proximité
pour les grands défis RH,
aujourd'hui et demain**

LES GRANDES ÉTAPES D'UN CONCOURS OU D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL

CONCOURS TERRITORIAUX : ON VOUS DIT TOUT !

www.cig929394.fr/acces-fpt/information/concours-territoriaux-vous-dit-tout

